



Publication interne du réseau Eau des APNE du Bassin Adour-Garonne

FNE Midi-Pyrénées—14 rue de Tivoli 31000 Toulouse—05 34 31 97 83

a.carlot@fne-midipyrenees.fr - www.fne-midipyrenees.fr

Edito

Crues au nord, assèchement au sud : la crise climatique dérègle déjà nos rivières

Une étude internationale conduite sur 50 ans montre qu'à cause du changement climatique, le nord de la Loire pourrait connaître des crues plus intenses, tandis que le sud verra ses cours d'eau asséchés. Les évolutions observées ne sont pas uniquement dues à la hausse des températures, mais également l'aménagement des rivières ou la construction de barrages. Cependant les chercheurs pointent le changement climatique comme « facteur décisif ». « L'effet principal du changement climatique se ressentira principalement sur les cours d'eau de montagne, dans les Alpes et dans les Pyrénées. La neige va fortement diminuer et donc sa contribution aux débits des rivières », précise Éric Sauquet de l'IRSTEA. Ces modifications vont de pair avec une diminution générale des débits moyens sur les cours d'eau français, qui pourrait atteindre 40 % dans les bassins Seine-Normandie et Adour-Garonne. De plus, certaines variables pourraient encore complexifier les prévisions : « les crues des petits cours d'eau et le risque d'inondation par ruissellement peuvent être plus importants à cause de l'augmentation de la fréquence des orages », note ainsi l'Irstea. En effet, des scientifiques ont déjà montré que les épisodes de pluies extrêmes devraient s'intensifier avec le changement climatique. Sans oublier l'imperméabilisation croissante des sols, via la bétonisation, qui « augmente le transfert d'eau vers les rivières, puisque le sol ne joue plus son rôle de réservoir temporaire ». Les opérations de recalibrage des cours d'eau — telle la construction de digues — en perturbant le lien entre les rivières et les nappes, accentuent également les risques d'inondation. Pour le chercheur, l'essentiel reste désormais de « ne pas augmenter notre vulnérabilité ». Il s'agit de « mieux connaître l'aléa pour mieux anticiper », de « bannir les solutions de bétonisation et d'artificialisation des cours d'eau et coopérer avec la nature ». Et surtout d'arrêter « de construire n'importe où », notamment près des cours d'eau. (reporterre.net—17/10/2019)

⇒ ***C'est justement ce à quoi s'intéresse le séminaire PRE-VENIR LES INONDATIONS, que nous organisons les 22-23 novembre à Toulouse ! Venez nombreux !***



Revue de presse

Débit minimal des cours d'eau : la FNPF veut saisir la justice contre un décret dérogatoire—La Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) veut attaquer devant la justice administrative le décret paru cet été qui instaure une nouvelle dérogation à l'obligation de débit minimal des cours d'eau. Ce dernier ouvre ainsi une nouvelle possibilité pour contourner les limitations du prélèvement de l'eau. Il ajoute en effet à la liste des cours d'eau qui présentent un fonctionnement atypique, les cours d'eau méditerranéens. Ainsi, comme les sections de cours d'eau karstiques, ceux présentant un enchaînement de grands barrages et ceux dépourvus d'espèces, les cours d'eau méditerranéens désormais pourront (inverser) fixer un débit minimal dérogatoire. Le décret fixe toutefois des conditions à cette ouverture. *"En attaquant ce texte, nous souhaitons sensibiliser et interpeler le gouvernement sur notre fuite en avant en matière de politique de l'eau,"* a réagi Claude Roustan, président de la FNPF. *Il est illusoire de penser que la création de retenues de substitution ou que la simplification de notre cadre réglementaire règlera ce qui relève d'une gestion plus économe, plus responsable et collective de l'eau. Nous invitons l'Etat à véritablement prendre la mesure de l'état de nos cours d'eau et à définir les mesures indispensables pour protéger notre ressource commune".* La FNPF incite également ses fédérations départementales adhérentes à saisir les tribunaux de toute décision préfectorale défavorable au milieu naturel aquatique. (actu-environnement.com—05/09/2019)



© Andreas Wass

Des chercheurs réussissent à filtrer 90% des micropolluants de l'eau—Dans une étude publiée dans Nature materials, des chercheurs du CNRS, de Sorbonne université et de l'université de Montpellier, présentent un matériau capable de filtrer environ 90% des polluants, micropolluants et du sel de l'eau. (environnement-magazine.fr—04/09/2019)

Les microplastiques perturbent les unités de traitement de l'eau—Selon une étude menée par l'Université de Surrey et l'Institut des matériaux de pointe de Deakin et publiée dans Journal of Water Research, les microplastiques présents dans les flux de déchets réduisent les performances des usines de traitement de l'eau et altèrent la qualité de l'eau. Pour les chercheurs, la détection de nano et microplastiques dans l'eau et les eaux usées constitue le principal défi. « Afin de s'assurer que la qualité de l'eau respecte les normes de sécurité requises et de réduire les menaces sur nos écosystèmes, de nouvelles stratégies de détection sont nécessaires afin de limiter le nombre de nano et microplastiques dans les systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées », souligne le rapport. (environnement-magazine.fr—10/09/2019)



La Durance, une rivière asséchée par les barrages et le dérèglement climatique—Les eaux détournées de la Durance, aménagée depuis les années 1960, sont indispensables à la prospérité de la Provence. Mais ces aménagements et les prélèvements dans cette belle rivière ont des conséquences écologiques aggravées par le dérèglement climatique. Enquête de Reporterre (reporterre.net—17/09/2019)



L'Inra et l'IRD signent un premier partenariat—Dans le cadre d'un partenariat scientifique d'une durée de cinq ans, l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) vont étudier les sols, la dynamique des matières organiques et la séquestration de carbone dans le sol « pour renforcer la sécurité alimentaire, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique », expliquent les instituts de recherche dans un communiqué commun. Par ailleurs, l'Inra et l'IRD travailleront sur la compréhension de l'émergence des maladies animales et zoonotiques, sur les impacts de l'insécurité alimentaire, sur l'agroécologie ainsi que sur le cycle hydrologique dans un contexte de changement climatique, la quantification et la qualité des ressources. (environnement-magazine.fr—11/10/2019)

B) Principaux flux du cycle hydrologique (en milliers de kilomètres cubes par an)
Appropriation humaine représentée par l'utilisation d'eau verte, bleu et grise

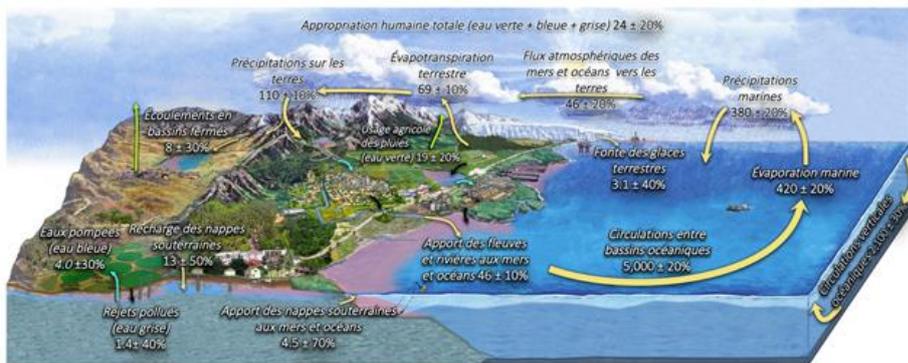


Figure b - Après l'état des lieux de la figure a, les scientifiques séparent le volume total d'eau que nous utilisons (env. 24 milliers de kilomètres cube par an) en :
 - eau bleue (eau pompée puis consommée par l'agriculture à 70%, par l'industrie ou pour les usages domestiques);
 - eau verte (humidité du sol utilisée par l'agriculture et les pâturages, elle sert à la construction ou à l'évapotranspiration des plantes);
 - eau grise (correspond au volume nécessaire pour diluer les pollutions d'origine humaine)
 Crédits : B.W.Abbott et al., D.Conner / Courtesy of Springer Nature / <https://bit.ly/cycle-eau-2019>

Il faut enseigner le vrai cycle de l'eau pour mieux comprendre les enjeux actuels—Les représentations du cycle de l'eau enseignées ne prennent pas en compte l'influence de l'homme. Ce qui conduit à une vision tronquée de cette ressource. Explication de Gilles Pinay, directeur de recherche dans l'unité RiverLy de l'Irstea de Lyon. Il faudrait diffuser un cycle de l'eau qui prenne en compte aussi bien les impacts directs des activités humaines par les prélèvements et les impacts indirects par exemple

par l'endiguement des cours d'eau ou le rejet des polluants. La pollution de la ressource en soustrait une partie pour l'homme car sa qualité ne sera plus adéquate pour certains usages. Autre élément à prendre en compte : le changement climatique a des répercussions et va redistribuer cette ressource avec, dans certaines zones, une raréfaction ou au contraire dans d'autres une amplification des apports d'eau par des phénomènes assez intenses. L'ordre de grandeur obtenu est que l'équivalent de la moitié de l'eau qui coule dans les cours d'eau du monde est utilisé par l'homme, soit 24.000 kilomètres cubes par an. Cette ressource en eau retourne dans les écosystèmes mais de façon décalée dans le temps et dans l'espace. En termes de qualité physico-chimique, elle peut aussi être fortement dégradée. Dans le cadre de mes travaux, je regarde comment retenir l'eau dans les bassins versants, notamment grâce aux sols. Une piste : ramener du carbone dans les sols. Outre le fait de réduire les concentrations en CO2 atmosphérique, cela va permettre de d'aérer ces sols et de leur permettre d'avoir une plus grande capacité à retenir l'eau, et à alimenter les plantes. (actu-environnement.com—27/09/2019)

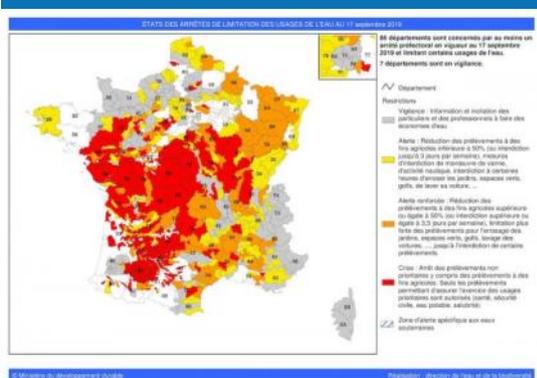
Assises de l'eau : Emmanuelle Wargon organise un point de rentrée—En juillet dernier, le ministère avait présenté les conclusions de la seconde partie des Assises de l'eau sur une meilleure gestion du grand cycle de l'eau. Trois grands objectifs ont été retenus : la protection des captages d'eau potable, les économies d'eau ainsi que la préservation des rivières et des zones humides. Le ministère a indiqué que le suivi général de la mise en œuvre des mesures des Assises de l'eau a été confié au comité national de l'eau. Des groupes de travail spécifiques seront mis en place pour la réutilisation des eaux usées traitées, le suivi des projets de territoire pour la gestion de l'eau, les mesures sociales en faveur de l'accès à l'eau. Le groupe national captage devrait être réactivé et un club de bonnes pratiques sur les économies d'eau sera également mis en place. Le comité de pilotage a également ouvert la réflexion sur les actions à mettre en œuvre suite à la sécheresse de cet été. (actu-environnement.com—26/09/2019)



© karp5

Partageons l'eau ! Les « bassines » ne profitent qu'à l'agriculture intensive—Alors que les sécheresses se multiplient, les auteurs de cette tribune plaident pour une « répartition équitable et solidaire » de l'eau. Ils s'élèvent contre les « bassines », gigantesques infrastructures qui placent un bien commun sous la coupe d'intérêts privés. L'ensemble des acteurs doit engager un réel processus de sortie de crise autour de la prédation de l'eau. Déjà, des solidarités s'organisent sur le terrain : autorisations de propriétaires d'étangs à prélever pour abreuver des troupeaux, dons de paille et de fourrages entre paysans, autogestion d'économie d'eau sur des réseaux d'eau potable, mutualisation de citernes... Il faut les encourager. (reporterre.net—08/10/2019)





Zoom Sécheresse 2019

En France, une sécheresse qui n'en finit pas—La sécheresse concerne toujours une grande partie de la France. Les sols superficiels et les nappes souterraines manquent cruellement d'eau à cause du déficit pluviométrique et des fortes températures estivales. La situation devient problématique pour les agriculteurs, obligés de s'adapter. (reporterre.net—19/09/2019)

La surexploitation des nappes phréatiques tue les rivières—Une étude publiée début octobre dans le journal scientifique Nature montre que la capacité des nappes phréatiques à se reconstituer est totalement dépassée par le rythme des prélèvements, dont 70 % vont à l'agriculture. À l'échelle mondiale, environ 40 % des aliments que nous cultivons sont arrosés d'eau provenant de captages souterrains. Le résultat est le lent assèchement de milliers d'écosystèmes fluviaux dans le monde. Selon les auteurs, quelque 15 à 21 % des bassins versants d'où l'eau souterraine est extraite ont déjà dépassé un seuil écologique critique. Ce nombre pourrait atteindre 40 à 79 % d'ici vingt ou trente ans. « Cela signifie que des centaines de rivières et de ruisseaux du monde entier seront tellement appauvris, et certains le sont déjà, que leur faune et leur flore seraient menacées ». Les auteurs recommandent que chaque pays détermine « de toute urgence » les seuils où le pompage des eaux souterraines commence à affecter l'environnement de surface, afin d'empêcher l'aggravation de la sécheresse. (reporterre.net—14/10/2019)

La Garonne à sec durant plusieurs mois : une possible réalité d'ici un demi-siècle — Après les intempéries qui ont touchées les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Hérault, la question de la gestion de l'eau refait surface. Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont lancé cette semaine un plan pour tenter de préserver les ressources en eau de la Garonne, ce fleuve qui traverse les deux régions. Paradoxalement, ces régions connaissent des sécheresses de plus en plus longues et sévères, et en même temps de violents orages et inondations. Objectif de ce plan : préserver la ressource qui pourrait manquer un jour. Si rien n'est fait d'ici 50 ans, la Garonne pourra être à sec durant plusieurs mois. Martin Malvy, président du bassin Adour-Garonne, gère les 612 km du fleuve et ses affluents. (31/10/2019—sudradio.fr)



Documents – réglementation

Un guide technique pour tout savoir des rivières en tresse— Quel est le fonctionnement d'une rivière en tresse ? Comment évaluer leur état de santé et comment les gérer ? Les réponses à ces questions se trouvent dans un rapport coordonné par l'Agence de l'eau Rhône-méditerranée Corse et le CNRS. Ce document regroupe les connaissances acquises lors d'un projet de recherche multidisciplinaire de quatre ans de la zone atelier du bassin du Rhône (ZABR). "Ces systèmes fluviaux sont de plus en plus rares et tendent à disparaître progressivement, note le rapport. A l'échelle de la France et même de l'Europe, il n'y a plus que sur le bassin Rhône Méditerranée que l'on trouve une telle concentration de linéaires fluviaux en tresses". (actu-environnement.com—06/09/2019)



© MelissaMN



Mise à jour du guide national relatif aux SAGE : publication du Livre I - Suite aux évolutions réglementaires, le guide national relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est actuellement mis à jour par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), en collaboration avec le groupe de travail national sur les SAGE. Le livre I vient de paraître. Ce premier volet a vocation à expliciter l'ensemble des réformes intrinsèques à la politique SAGE et autres réformes ayant eu un impact sur cette même politique. (gesteau.fr—19/09/2019)

Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Livre I : Les dernières actualités et références de la politique SAGE.
Livre II : Guide détaillé sur la procédure d'élaboration et de mise en œuvre des SAGE et passerelle au 1^{er} semestre 2020.
Livre III : Réponse aux questions et passerelle au 2^e semestre 2019.

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)
- Avec l'appui de groupe national sur les SAGE

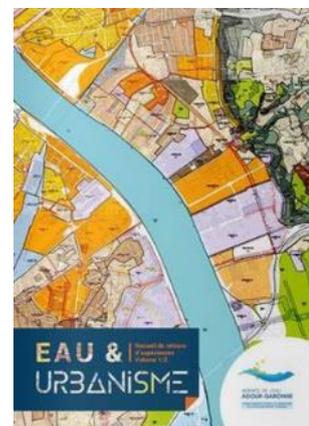
Eau potable et Reuse : les négociations européennes vont reprendre—Les négociations européennes vont reprendre sur les projets de révision de la Directive eau potable et de règlement sur la réutilisation des eaux usées épurées (Reuse) pour un usage agricole. Les députés européens de la commission environnement se sont positionnés en faveur de l'ouverture des négociations avec la présidence finlandaise du Conseil de l'UE. (actu-environnement.com—25/09/2019)

Redevance pour pollutions diffuses : la liste des substances soumises est en consultation—La nouvelle liste des substances soumises à la redevance pour pollutions diffuses est soumise à consultation jusqu'au 31 octobre 2019. Son montant est perçu par les agences et les offices de l'eau lors de l'achat de produits phytopharmaceutiques. En début d'année, un élargissement de cette redevance a été opéré : un taux additionnel a été ajouté pour rendre la redevance plus incitative. Au final, elle s'élèvera respectivement à 5 €/kg pour les substances soumises à l'exclusion et 2,5 €/kg pour celles candidates à la substitution. Les 50 millions d'euros supplémentaires récoltés devaient encourager les conversions à l'agriculture biologique. (actu-environnement.com—17/10/2019)

Les échos du bassin

Qualité de l'eau : signature du contrat territorial Truyère—Le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, qui concerne les **départements du Cantal et de la Lozère**, a été validé par la Commission des interventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne le 27 juin et signé le 25 septembre. Le porteur du contrat est Saint-Flour Communauté, qui dès 2016, s'est mobilisé afin de mettre en œuvre des actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques associés. Les objectifs de ce contrat de progrès territorial sont de mettre en œuvre une politique équilibrée et intégrée de la ressource en eau à partir d'un diagnostic partagé du territoire. Ce Contrat de progrès s'intègre dans une démarche à plus grande échelle : le classement des gorges de la Truyère, qui vise à développer l'attractivité du territoire par la valorisation du paysage et de l'environnement. (eau-adour-garonne.fr—16/09/2019)

Pacte pour repenser l'eau dans la ville : 10 engagements pour que nos villes de demain restent vivables—Lors du colloque du 14 octobre « Repenser l'eau dans la ville » pour concilier l'eau et l'urbanisme organisé par l'agence de l'eau Adour-Garonne, Martin Malvy président du comité de bassin Adour-Garonne a lancé le **« pacte pour la renaturation des villes »** pour sensibiliser les citoyens et les élus à la préservation de l'eau dans l'aménagement urbain. Parmi les mesures, les signataires du pacte s'engagent à économiser la ressource en eau pour les consommations des bâtiments communaux et l'arrosage des espaces verts avec un objectif de -10% en 5 ans et -25% en 15 ans. Ils mettront en œuvre des bonnes pratiques pour réaliser des économies d'eau potable. La réutilisation des eaux usées sera encouragée afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de 14 millions de m³ d'ici 2024 sur le bassin Adour-Garonne. L'accent sera mis sur la désimperméabilisation des villes qui constitue un véritable enjeu pour faciliter l'infiltration de l'eau et contribuer ainsi à la renaturation des espaces urbains. Le Président du comité de bassin demande que les documents d'urbanisme PLUI, SCOT, SRADET intègrent désormais la neutralisation des surfaces imperméabilisées et la désimperméabilisation à l'occasion de travaux lourds. (eau-adour-garonne.fr—15/10/2019)



Plus d'informations : www.fne-midipyrenees.fr

Bassin Adour-Garonne : 30 millions d'euros en 2020 pour préserver la ressource en eau—les partenaires de l'Entente pour l'eau ont acté le lancement de quatre appels à projets dans cette optique. Initiée en 2017, cet outil de coordination politique regroupe la préfecture, le comité de bassin Adour-Garonne ainsi que les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Le premier appel à projets concernera la préservation des zones humides. Le deuxième ciblera les économies d'eau pour les industries et les entreprises, les collectivités et les particuliers, avec un objectif de réduction des consommations de 10 % en cinq ans. Le troisième vise la désimperméabilisation de 300 000 m², notamment dans les lycées, les sites industriels et dans les espaces urbains. Le dernier appel entend accompagner des projets de réutilisation des eaux usées traitées en complément d'études sur les meilleures techniques disponibles. (actu-environnement.com-30/10/2019)

Le bassin Adour-Garonne

Le bassin hydrographique Adour-Garonne représente le cinquième du territoire national (superficie de 117 600 km²). Affranchi des circonscriptions administratives traditionnelles (régions, départements), il correspond à un découpage naturel : la "ligne de partage des eaux" entre le bassin méditerranéen et le bassin atlantique.

90 milliards de m³ d'eau chaque année sur le bassin Adour-Garonne

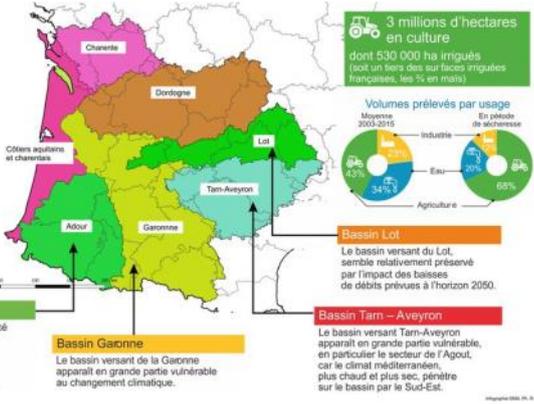
35 milliards de m³ de « pluie utile » qui n'est pas immédiatement perdue par ruissellement

2,4 milliards de m³ d'eau sont prélevés par an pour tous les usages

Déficit de 100 à 150 millions de m³ par an en période de basses eaux

800 millions de m³ d'eau

Population Adour-Garonne : 7,8 millions d'habitants + 1 million d'habitants à l'horizon 2050 sur l'axe Garonne, 3 millions de touristes



Bassin Adour-Garonne : nouveau plan d'actions—Les conséquences du réchauffement climatique sur la ressource en eau se font de plus en plus ressentir dans le Sud-Ouest. Les épisodes de sécheresse qui ont touché le bassin Adour-Garonne cet été viennent une nouvelle fois souligner le risque qui pèse sur ce bassin, l'un des plus exposés de l'Hexagone au changement climatique. L'Entente a dévoilé notamment quatre appels à projets qui s'inscrivent dans les objectifs

fixés cet été par la seconde séquence des Assises de l'eau pour économiser l'eau, la partager et la protéger. (ladepeche.fr-29/10/2019)

La vie du réseau



Lettre eau n°81—Tensions sur la ressource : une politique de l'eau qui n'est pas à la hauteur des enjeux : des actualités entre sécheresse et accaparement de la ressource en eau, un dossier sur la politique de l'eau qui revient sur les assises de l'eau, qui s'intéresse à la ressource dans le contexte de changement climatique et au rôle important des sols, et qui fait le point sur le droit actuel en matière d'eau. Enfin, l'article focus revient sur l'importance de la représentation des associations de protection de la nature et de l'environnement dans les instances que sont les comités de bassin des agences de l'eau. (fne.asso.fr-septembre 2019)

[Actualité] Pesticides à côté des habitations : donnez votre avis au gouvernement—Le gouvernement a lancé une consultation publique de trois semaines, sur deux projets de texte (décret et arrêté) visant à protéger les personnes exposées aux épandages de pesticides à proximité des habitations. Pour préserver la santé des voisins des parcelles traitées mais aussi les zones naturelles sensibles. France Nature Environnement exige la mise en place de mesures fortes, claires et équitables, les projets de textes du gouvernement n'allant malheureusement pas dans ce sens. (fne.asso.fr-18/09/2019)



[Communiqué] Malgré le cri d'alarme du GIEC, la France remet à plus tard la protection de l'océan—Le GIEC vient de publier son rapport spécial sur l'océan et la cryosphère. Le constat est alarmant : les océans subissent de plein fouet le réchauffement climatique provoqué par les activités humaines, avec des conséquences dramatiques sur la biodiversité marine et les villes côtières. Malgré cet appel à préserver au maximum les océans, régulateurs climatiques et producteurs d'oxygène, la

France vient d'acter le report de nombreuses mesures de protection du milieu marin. France Nature Environnement regrette ces changements majeurs qui vont à l'encontre des recommandations des scientifiques et des discours présidentiels. (fne.asso.fr—25/09/2019)

[Communiqué] Barrage de Sivens : démenti pas de consensus pour une retenue - La Fédération Régionale France



Nature Environnement (FNE) Midi-Pyrénées dément catégoriquement tout supposé consensus qui porterait sur la construction d'une retenue à SIVENS (81), suite à la réunion de l'instance de concertation du projet de territoire réunie ce lundi 09 septembre 2019 par le Conseil Départemental du Tarn. Le consensus (plus précisément le consentement des acteurs) porte uniquement sur la nécessité d'identifier correctement les besoins en eau, en irrigation et pour les milieux aquatiques, dans un contexte où le changement climatique impose d'aller vers

des pratiques moins gourmandes en eau. (fne-midipyrenees.fr—10/09/2019)

[Actualité] Pesticides et zones d'habitation : soyons sérieux— FNE Midi-Pyrénées, FNE 82, FNE 65, l'UPNET et le GADEL déposent aujourd'hui leurs observations, sur deux textes soumis à consultation et relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de pesticides à proximité des zones d'habitation. Nous dénonçons l'inconséquence des mesures proposées par le gouverne-



ment : des distances au doigt mouillé, et largement insuffisantes ; créer des chartes locales sur ce sujet, ou comment l'Etat fuit ses responsabilités ; stop à la contamination généralisée du vivant par les produits phytopharmaceutiques ("pesticides"). (fne-midipyrenees.fr—23/09/2019)

[Communiqué] Gestion désastreuse de l'étiage 2019 sur le système Neste pouvant générer de graves conséquences ! - Le 17 octobre dernier, la rivière Neste était à son plus bas niveau historique. Les lacs de montagne, qui



alimentent le canal de la Neste, étaient à un taux de remplissage de 9%, ce taux était de 12% le 7 octobre 2019. Ils seront à sec à la fin du mois s'il ne pleut pas de manière conséquente dans les semaines à venir... Notre association membre, les Amis de la Terre du Gers, témoigne d'une gestion de l'étiage 2019 à court terme, basée sur des débits minimums abaissés et l'espoir vain de précipitations pour maintenir le niveau des lacs de réalimentation. Cette vision, au jour le jour, permet de satisfaire en priorité l'usage agricole au détriment des autres usages et du milieu. Aujourd'hui, nous sommes très inquiets de voir s'assécher le système Neste (canal et rivières qui lui sont connectées). Cela pourrait avoir de graves conséquences. (fne-midipyrenees.fr—21/10/2019)



[Actualité] Constitution d'un réseau de sentinelles de la nature en Occitanie - Le portail web [Sentinellesdelanature.fr](http://sentinellesdelanature.fr) permet désormais d'alerter FNE Midi-Pyrénées et FNE Languedoc-Roussillon sur les atteintes à l'environnement ou sur des initiatives positives à

faire connaître un peu partout sur l'ensemble du territoire régional. **Sentinelles de la Nature : comment ça fonctionne ?** Les signalements se font via le site sentinellesdelanature.fr ou son application mobile (disponible sur Google Play et Apple Store). La création d'un compte est obligatoire ; les signalements sont confidentiels (votre identité reste à usage interne) mais pas anonymes (nous devons pouvoir vous identifier et vous recontacter). Vous devez ensuite localiser l'atteinte ou l'initiative sur une carte et la décrire le mieux possible via un formulaire, si possible photos à l'appui. Les signalements sont régulièrement étudiés par un groupe de validateurs qui décident des suites à donner (ou non) selon l'importance de l'atteinte, son caractère légal ou illégal, le niveau de preuve apporté, le domaine de compétences concerné, etc. Les suites sont déterminées au cas par cas et peuvent relever, par exemple, de la demande d'informations complémentaires, de la publication du signalement, de l'information de la sentinelle sur ses possibilités d'action, voire de l'engagement de démarches directement par FNE. Vous serez tenu.e au courant grâce à un système de suivi. Vous pourrez également modifier/compléter vos signalements à tout moment. **Deux priorités pour 2019 : les milieux aquatiques et la pollution lumineuse.** (fne-midipyrenees.fr—18/09/2019)

Agenda

- * **Montpellier (34)** - Journée sur l'entretien et la restauration des milieux aquatiques suite à des événements météorologiques, 8 novembre, organisée par FNE Languedoc Roussillon. [Inscription](#)
- * **Albi (81)** - Formation Sentinelles de la Nature, 14 novembre, organisée par FNE Midi-Pyrénées. [Inscription](#)
- * **Château-Renault (37)** - Journées nationales du réseau eau de FNE , 13-14 novembre, organisé par le réseau eau de FNE. [Renseignement et inscription](#)
- * **Montpellier (34)** - Colloque « économies d'eau en irrigation », 13-14 novembre, organisé par l'IRSTEA. [En savoir +](#)
- * **Toulouse (31)** - Colloque "SAFE WATER SUMMIT : Santé de l'Eau, Santé de l'Homme", 18 novembre, organisé par l'AEAG. [Informations et inscription.](#)
- * **Toulouse (31)** - Séminaire Prévenir les inondations , 22-23 novembre, organisé par FNE Midi-Pyrénées. [Programme et inscription.](#)
- * **Riscle (32)** - Sortie terrain visite de l'écocentre Pierre & Terre - découverte d'un système de phyto-épuration, 6 décembre, organisée par FNE Midi-Pyrénées. [Inscription](#)
- * **Toulouse (31)** - Conférence de Marc-André SELOSSE "Jamais seul, toujours sol : ces microbes qui construisent les plantes", 13 décembre soirée au Muséum de Toulouse, organisée par Rhizobiôme. [Inscription](#)

